Résolution présentée par la délégation d'Arménie

Thème — Agenda 2030 : pour la développement durable

Concerne — L'assainissement durable de l'eau

L'Assemblée Générale,

Soulignant — l'urgence d'atteindre l'Objectif de développement durable n°6 à l'horizon 2030, qui vise à garantir l'accès de tous à l'eau, à l'assainissement et à assurer une gestion durable des ressources en eau,

Observant — avec inquiétude que malgré les progrès réalisés, 3,4 milliards de personnes dans le monde ne disposent toujours pas d'un accès à des services d'assainissement en toute sécurité en 2025, soit environ 42% de la population mondiale, et que le rythme actuel des progrès devrait être multiplié par 6 afin d'atteindre l'accès universel d'ici 2030,

Affligée — par les centaines de milliers de décès chez les enfants de moins de 5 ans chaque année, causés par le manque d'hygiène et les consommations d'eaux insalubres,

Remarquant — que les inégalités d'accès à l'assainissement restent particulièrement importantes en Afrique subsaharienne, en Asie centrale et méridionale ainsi que les pays à faible revenu où les populations demeurent davantage exposées au manque de services d'assainissement adéquats,

Constatant — que la contamination des eaux par les produits phytosanitaires utilisés en agriculture rende les opérations de décontamination des nappes d'autant plus complexes,

Décide — de rénover ses usines d'assainissement en renforçant les alliages des tuyaux à l'aide du molybdène issu des ressources minières arméniennes

- d'investir à l'aide des ONG dans des microstations d'épuration fonctionnant à base de traitements naturels
- d'appeler les populations locales des pays où le manque d'assainissement constitue un problème majeur, à se former et à se mobiliser pour apporter du capital humain à ces stations
- de limiter l'utilisation des pesticides dans les cultures afin d'éviter la pollution de l'eau.

Le texte français fait foi.